

## ANALYSE DE LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES DANS LE TERRITOIRE

Afin d'analyser la façon dont seront perçues les nouvelles éoliennes ainsi que l'impact qu'elles auront dans le paysage, deux critères sont étudiés :

### LES EFFETS DE SATURATION ET D'ENCERCLEMENT

Le Schéma Régional Éolien indique que la multiplication des projets peut envahir progressivement l'intégralité du champ visuel d'un observateur à partir des limites, voire du cœur d'une agglomération.

Nous avons donc étudié l'effet de saturation pour les 22 communes localisées dans un rayon d'environ 10 km autour du projet éolien afin de nous rendre compte de son impact et de vérifier si les préconisations du SRE sont préservées, à savoir :

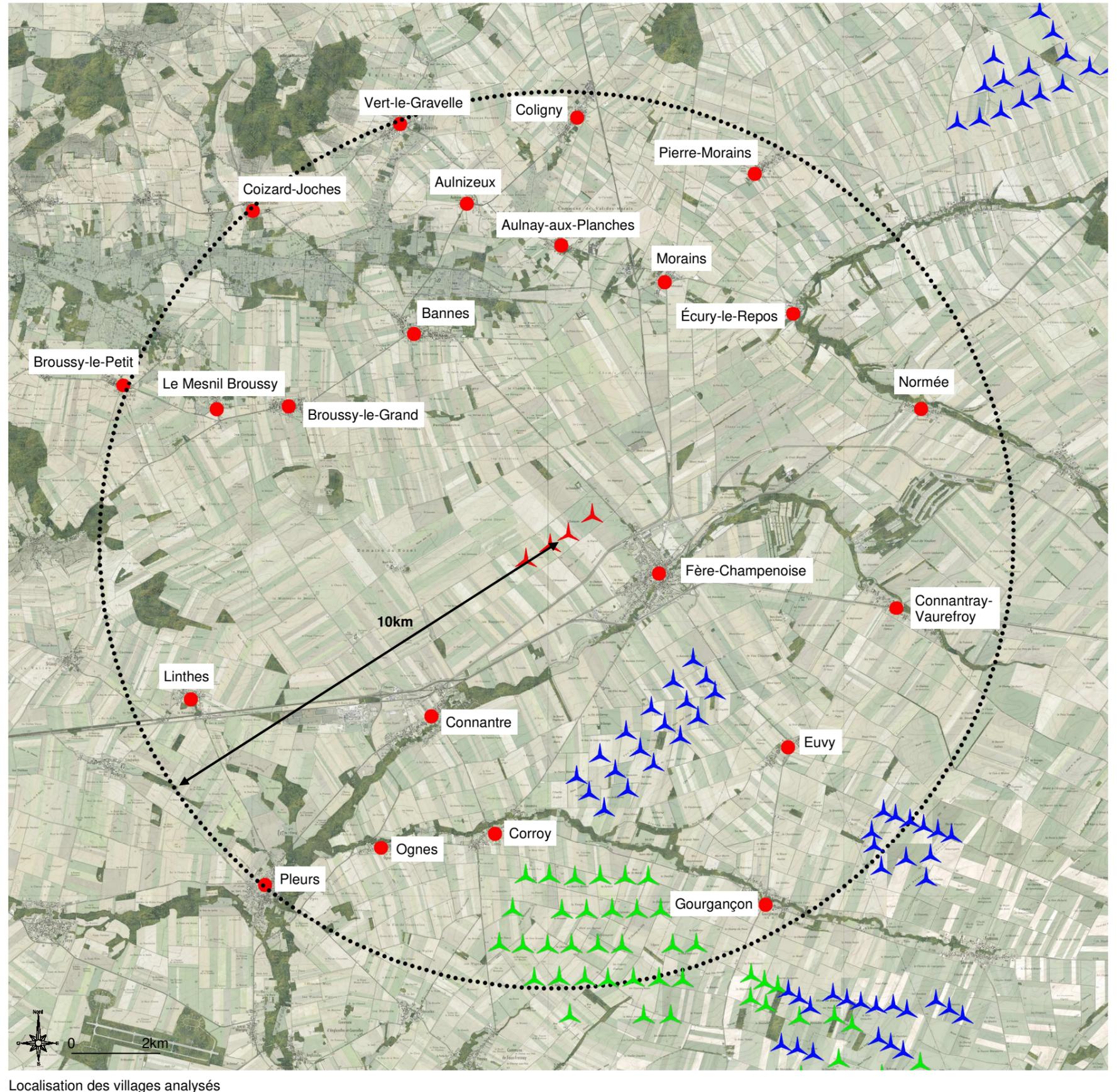
- Le seuil d'alerte est atteint lorsque plus de 50 % du panorama est occupé par l'éolien,
- Un angle sans éolienne de 160 à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable respiration visuelle, un minimum étant un angle de 50°.

Le nombre de communes analysées est supérieure à celui identifié dans les enjeux paysagés afin de s'assurer qu'aucun secteur d'impact des futures machines ne soit oublié.

### LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES DANS LE TERRITOIRE

Afin d'analyser la perception du futur parc dans son territoire, des points de vue sont choisis en fonction de nos repérages sur le terrain et des cartes de zone de visibilité, aussi bien dans un périmètre éloigné que dans un périmètre plus rapproché du site d'installation du projet. Ils représentent les espaces d'où le projet est visible, même s'il s'agit quelques fois de vues très ponctuelles.

Pour chaque point de vue, un photomontage sera réalisé afin de présenter les futures éoliennes dans leur paysage d'accueil et ainsi en analyser les impacts.



- Éoliennes projetées
- Éoliennes existantes
- Éoliennes accordées

Localisation des villages analysés

## ANALYSE DES EFFETS DE SATURATION ET D'ENCERCLEMENT

### Démarche et méthodologie

Les zones vertes correspondent aux respirations visuelles, c'est-à-dire que depuis la commune étudiée, il existe un cône de vue supérieur ou égal à 160° libre de toute éolienne dans un rayon de 10km.

Les zones bleues mettent en évidence les cônes de vue affectés par la présence d'éoliennes existantes, accordées ou en instruction. Le dégradé permet de mettre en évidence l'impact des parcs éoliens en fonction de la distance à laquelle ils se trouvent de la commune concernée.

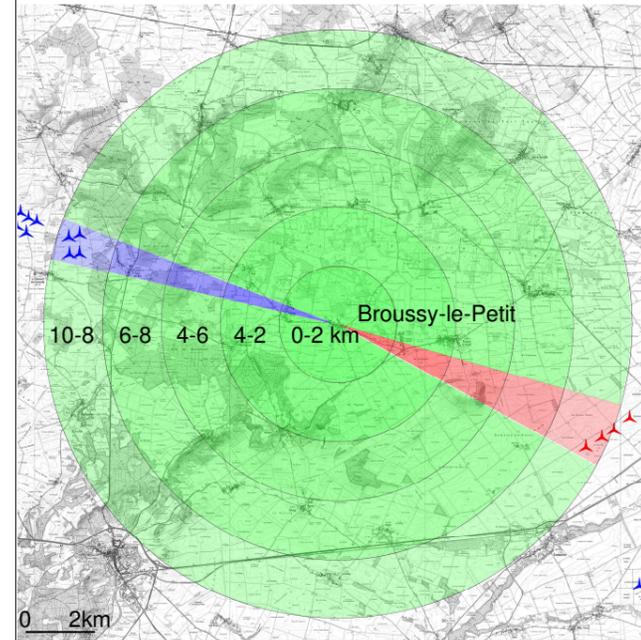
Les zones rouges correspondent aux cônes de vue où se situe le projet éolien de Fère-Champenoise. Ils permettent d'évaluer l'effet de saturation générée par ce dernier et de le comparer à celui induit par les parcs éoliens existants. Le dégradé permet ici aussi de mettre en évidence l'impact du champ éolien en fonction de la distance à laquelle il se trouve par rapport à la commune concernée.

Les zones orange sont les cônes de vue inférieurs à 60° où les éoliennes sont absentes, au départ de la commune étudiée sur un rayon de 10 km.

Toutes ces données sont ensuite traduites dans le tableau qui accompagne chaque schéma et permet d'apporter des données chiffrées sur ces derniers.

### 1 - Commune de BROUSSY-LE-PETIT

Distance de la commune par rapport au parc : 9,34 km



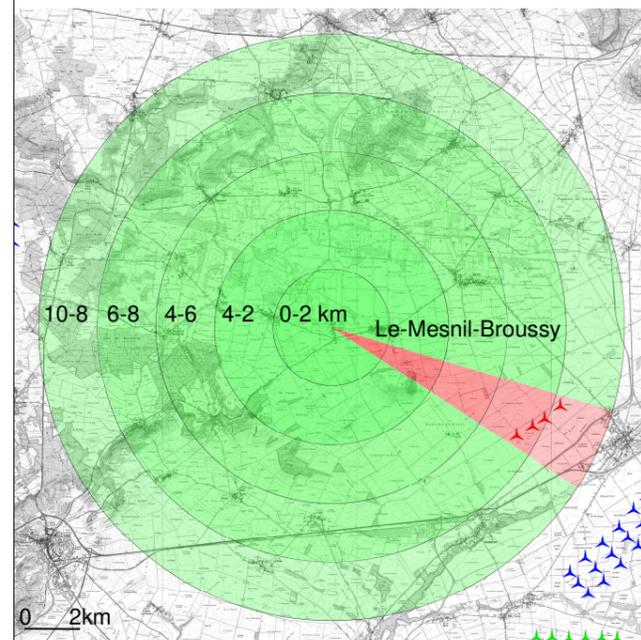
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	98%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	2%
	Angle	352°	0°	0°	0°	0°	0°	8°	
Effet de saturation généré par le projet	%	94%	0%	0%	0%	0%	4%	6%	6%
	Angle	339°	0°	0°	0°	0°	21°		

Espace de respiration		Cône de vue supérieur à 160° conservé	
94%		339°	
NON SATURE	Saturé	OUI	non

**Commentaire :** La commune de Broussy-le-Petit possède une saturation visuelle de 2% avant le projet. Le panorama autour de la commune ne présente pas d'éoliennes sur un angle de 352° ; son panorama dispose d'une respiration visuelle de 98%. Elle n'est pas concernée par un effet de saturation éolien. Le projet occasionne 4% de saturation visuelle ce qui n'a aucun impact sur la commune. Il n'y a pas d'effet d'encerclement.

### 2 - Commune de LE-MESNIL-BROUSSY

Distance de la commune par rapport au parc : 7 km



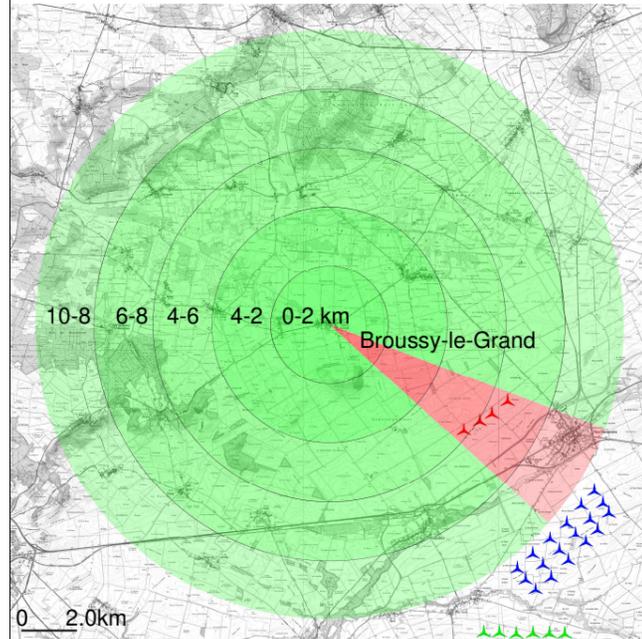
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Angle	360°	0°	0°	0°	0°	0°	0°	
Effet de saturation généré par le projet	%	96%	0%	0%	0%	0%	4%	0%	4%
	Angle	344°	0°	0°	0°	0°	16°	0°	

Espace de respiration		Cône de vue supérieur à 160° conservé	
96%		344°	
NON SATURE	Saturé	OUI	non

**Commentaire :** La commune de Le-Mesnil-Broussy n'est pas concernée par la saturation visuelle. En effet, 100% de l'espace qui l'entoure ne contient pas d'éoliennes visibles à moins de 10 km, ce qui recouvre un angle de 360°. Le projet n'a un impact que de 4% sur la saturation visuelle globale ce qui est très faible et donc acceptable. Il n'y a pas d'effet d'encerclement.

### 3 - Commune de BROUSSY-LE-GRAND

Distance de la commune par rapport au parc : 5,8 km



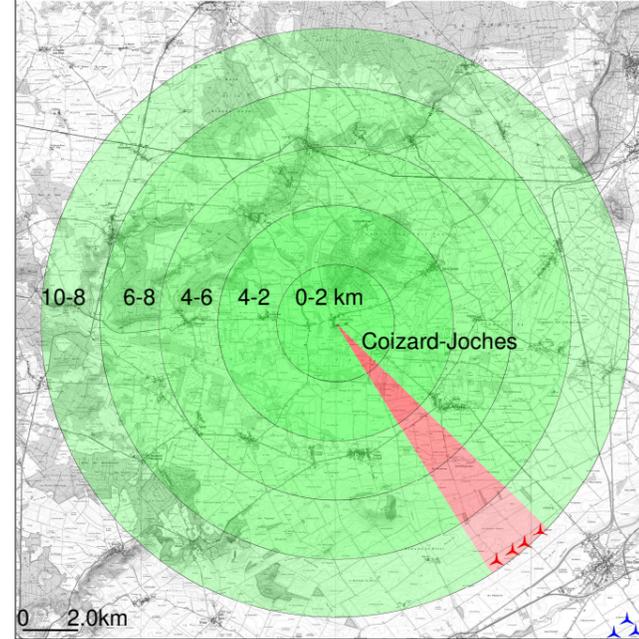
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Angle	360°	0°	0°	0°	0°	0°	0°	0%
Effet de saturation généré par le projet	%	94%	0%	0%	0%	0%	6%	6%	6%
	Angle	338°	0°	0°	0°	0°	22°		

Espace de respiration	Cône de vue supérieur à 160° conservé
94%	338°
NON SATURÉ	Saturé
OUI	non

**Commentaire :** La commune de Broussy-le-Grand a un panorama libre d'éoliennes sur 100%, ce qui représente un angle de respiration visuelle de 360°. Le paysage n'est pas saturé même avec l'implantation du projet. Ce dernier ajoute 22° soit 6% sur la saturation visuelle globale. Il n'y a pas d'effet d'encercllement.

### 4 - Commune de COIZARD-JOCHES

Distance de la commune par rapport au parc : 9,9 km



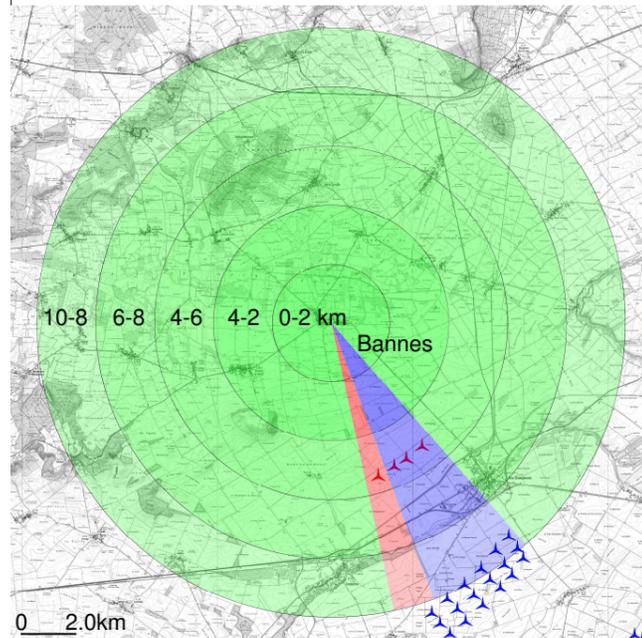
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Angle	360°	0°	0°	0°	0°	0°	0°	0%
Effet de saturation généré par le projet	%	96%	0%	0%	0%	0%	4%	4%	4%
	Angle	346°	0°	0°	0°	0°	14°		

Espace de respiration	Cône de vue supérieur à 160° conservé
96%	346°
NON SATURÉ	Saturé
OUI	non

**Commentaire :** La commune de Coizard-Joches dispose d'une grande aire de respiration recouvrant 100% de l'espace l'environnant. Le projet vient ajouter un angle de 14°. La saturation produite par le projet correspond à 4% de la saturation visuelle globale. Il n'y a pas d'effet d'encercllement.

### 5 - Commune de BANNES

Distance de la commune par rapport au parc : 5,3 km



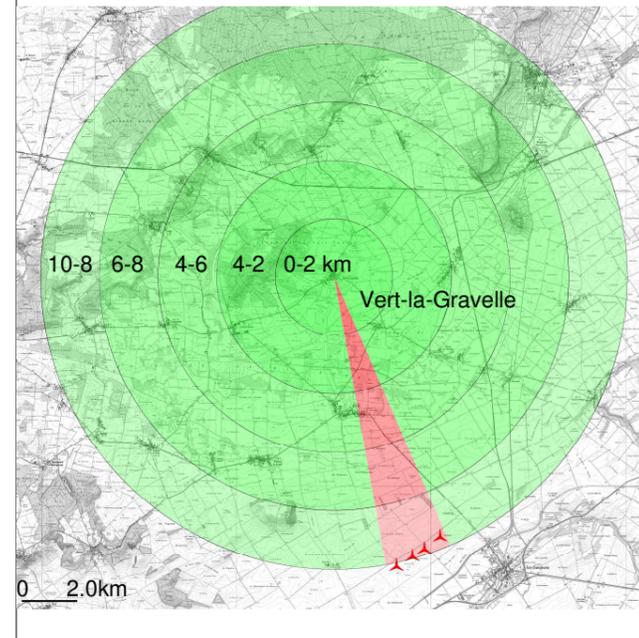
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	94%	0%	0%	0%	0%	0%	6%	6%
	Angle	339°	0°	0°	0°	0°	21°		
Effet de saturation généré par le projet	%	92%	0%	0%	0%	0%	8%	8%	8%
	Angle	331°	0°	0°	0°	0°	29°		

Espace de respiration	Cône de vue supérieur à 160° conservé
92%	331°
NON SATURÉ	Saturé
OUI	non

**Commentaire :** La commune de Bannes a un panorama dépourvu d'éoliennes de 339°. Le projet représente 8° d'angle de vue soit 2% de la saturation visuelle globale qui est de 8%. Il n'y a pas d'effet d'encercllement.

### 6 - Commune de VERT-LA-GRAVELLE

Distance de la commune par rapport au parc : 9,7 km



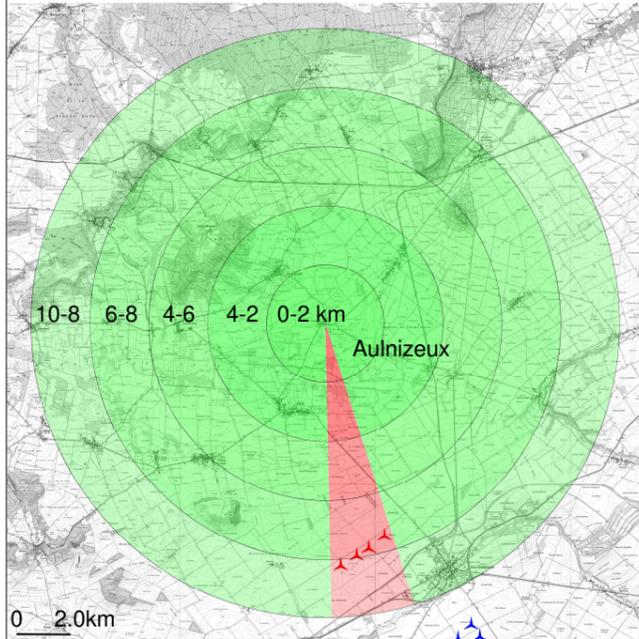
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Angle	360°	0°	0°	0°	0°	0°	0%	0%
Effet de saturation généré par le projet	%	96%	0%	0%	0%	0%	4%	4%	4%
	Angle	347°	0°	0°	0°	0°	13°		

Espace de respiration	Cône de vue supérieur à 160° conservé
96%	347°
NON SATURÉ	Saturé
OUI	non

**Commentaire :** La commune de Vert-la-Gravelle a un espace de respiration de 100%. Les éoliennes du projet viennent s'installer dans un angle de vue de 13° depuis cette commune, soit 4% de saturation visuelle. Il n'y a pas d'effet d'encercllement.

**7 - Commune de AULNIZEUX**

Distance de la commune par rapport au parc : 7,5 km



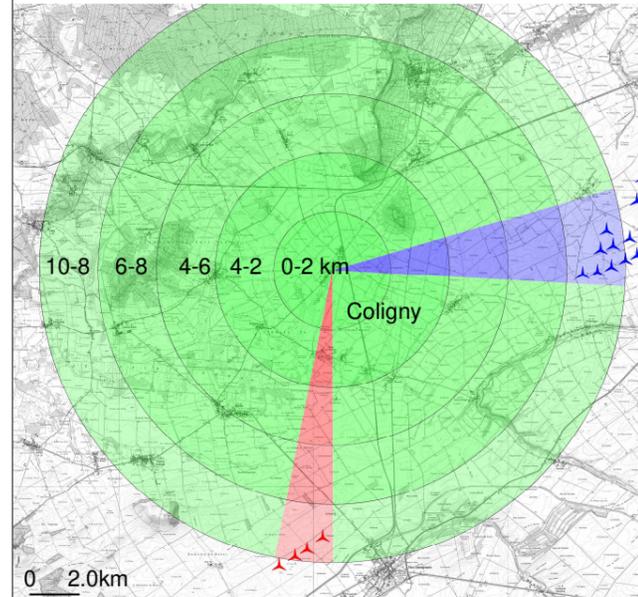
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	100%	0°	0°	0°	0°	0°	0°	0%
	Angle	360°	0°	0°	0°	0°	0°	0°	0%
Effet de saturation généré par le projet	%	96%	0°	0°	0°	0°	0°	4%	4%
	Angle	344°	0°	0°	0°	0°	0°	16°	4%

Espace de respiration	Cône de vue supérieur à 160° conservé
96%	344°
<b>NON SATURÉ</b>	Saturé
	<b>OUI</b>
	non

**Commentaire :** La commune d'Aulnizeux dispose d'une aire de respiration de 100% de l'espace l'environnant. Le projet vient ajouter un angle de 16°. La saturation produite par le projet correspond à 4% de la saturation visuelle globale. Il n'y a pas d'effet d'encerclement.

**8 - Commune de COLIGNY**

Distance de la commune par rapport au parc : 9,1 km



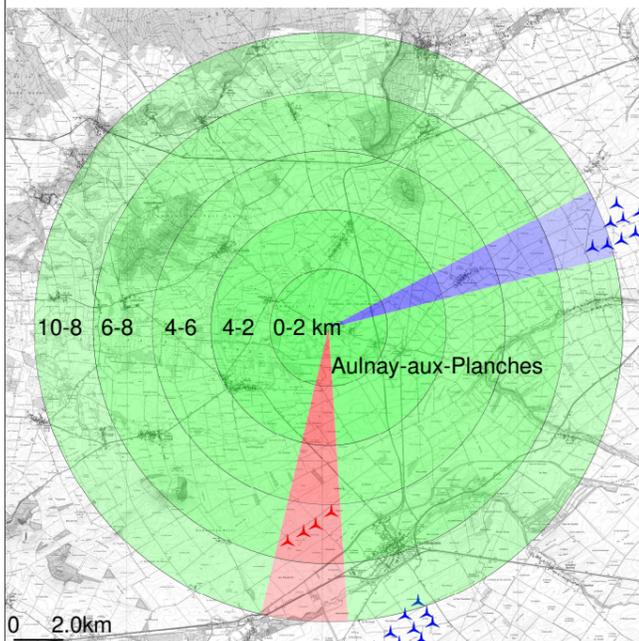
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	95%	0°	0°	0°	0°	0°	5%	5%
	Angle	341°	0°	0°	0°	0°	0°	19°	5%
Effet de saturation généré par le projet	%	91%	0°	0°	0°	0°	0°	9%	9%
	Angle	329°	0°	0°	0°	0°	0°	31°	9%

Espace de respiration	Cône de vue supérieur à 160° conservé
91%	329°
<b>NON SATURÉ</b>	Saturé
	<b>OUI</b>
	non

**Commentaire :** La commune de Coligny dispose d'un espace de respiration qui totalise 341° et représente 95% de son panorama. Le projet représente 4% de la saturation visuelle globale qui s'élève à 9% soit un angle de 31°. Il n'y a pas d'effet d'encerclement.

**9 - Commune de AULNAY-AUX-PLANCHES**

Distance de la commune par rapport au parc : 6,3 km



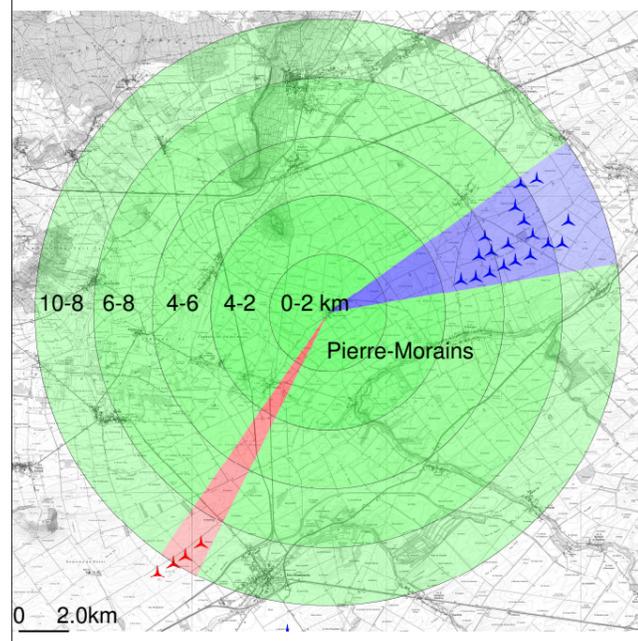
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	96%	0°	0%	0%	0%	0%	4%	4%
	Angle	346°	0°	0°	0°	0°	0°	14°	4%
Effet de saturation généré par le projet	%	91%	0°	0%	0%	0%	5%	4%	9%
	Angle	329°	0°	0°	0°	0°	17°	14°	9%

Espace de respiration	Cône de vue supérieur à 160° conservé
91%	329°
<b>NON SATURÉ</b>	Saturé
	<b>OUI</b>
	non

**Commentaire :** La commune d'Aulnay-aux-Planches présente un espace de respiration global de 96%. Le paysage n'est donc pas saturé. Le projet représente 5% des 9% de saturation visuelle globale. Il n'y a pas d'effet d'encerclement.

**10 - Commune de PIERRE-MORAINS**

Distance de la commune par rapport au parc : 9,1 km



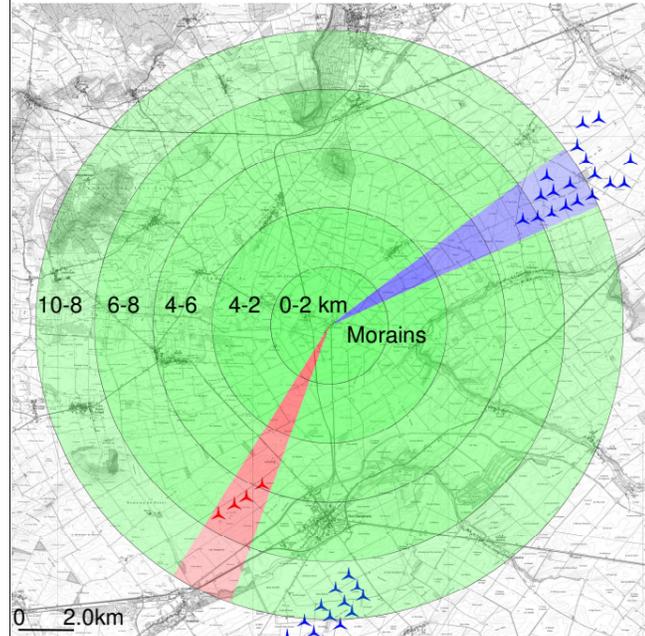
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	93%	0°	0%	0%	7%	0%	0%	7%
	Angle	335°	0°	0°	0°	25°	0°	0°	7%
Effet de saturation généré par le projet	%	91%	0°	0%	0%	7%	0%	2%	9%
	Angle	327°	0°	0°	0°	25°	0°	8°	9%

Espace de respiration	Cône de vue supérieur à 160° conservé
91%	327°
<b>NON SATURÉ</b>	Saturé
	<b>OUI</b>
	non

**Commentaire :** La commune de Pierre-Morains dispose d'un espace de respiration global de 93%. Cette commune ne présente donc pas de saturation visuelle. On note que le projet occupe 2% de la surface de saturation globale qui s'élève à 9%. On ne constate pas d'effet d'encerclement.

### 11 - Commune de MORAINS

Distance de la commune par rapport au parc : 5,9 km



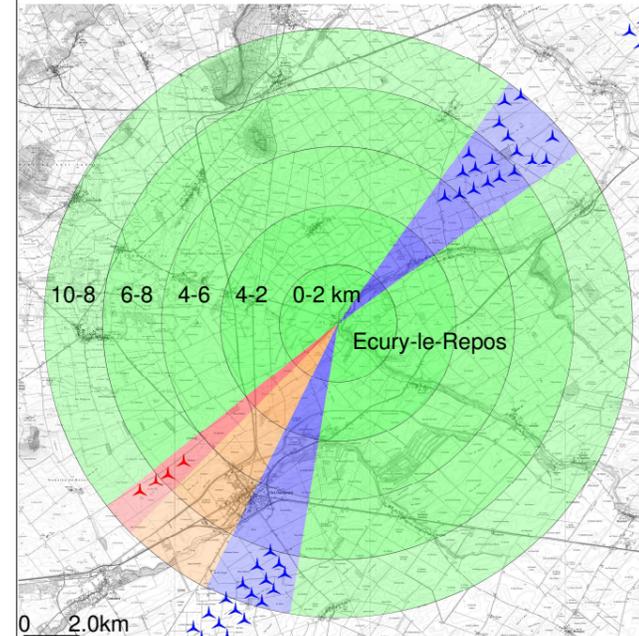
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	96%	0%	0%	0%	0%	4%	0%	4%
	Angle	347°	0°	0°	0°	0°	13°	0°	
Effet de saturation généré par le projet	%	93%	0%	0%	0%	3,5%	3,5%	0%	7%
	Angle	335°	0°	0°	0°	13°	13°	0°	

Espace de respiration		Cône de vue supérieur à 160° conservé	
93%		335°	
NON SATURÉ	Saturé	OUI	non

**Commentaire :** La commune de Morains a un panorama libre d'éoliennes sur 96% de sa surface, ce qui représente un angle de respiration visuelle de plus de 347°. Le paysage n'est donc pas saturé même avec l'implantation du projet. Ce dernier ajoute 13°, soit 4% sur la saturation visuelle globale. Il n'y a pas d'effet d'encerclement.

### 12 - Commune d'ECURY-LE-REPOS

Distance de la commune par rapport au parc : 7 km



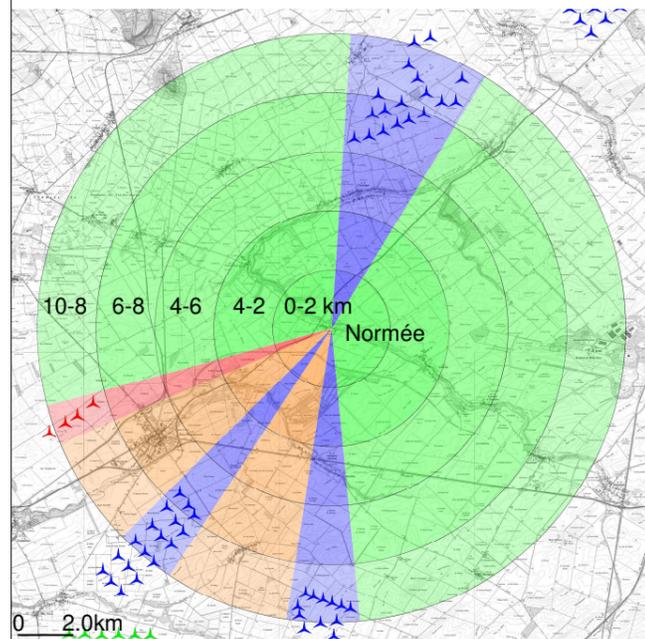
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	90%	0%	0%	0%	5,4%	0%	4,8%	10%
	Angle	323°	0°	0°	0°	19°	0°	17°	
Effet de saturation généré par le projet	%	83%	5%	0%	0%	5,4%	2%	4,8%	12%
	Angle	298°	18°	0°	0°	19°	7°	17°	

Espace de respiration		Cône de vue supérieur à 160° conservé	
88%		298°	
NON SATURÉ	Saturé	OUI	non

**Commentaire :** La commune d'Ecury-le-Repos dispose d'une aire de respiration recouvrant 90% de l'espace environnant pour une surface de saturation visuelle de 10,1%. Le projet représente une surface de 2% de la surface totale saturée. Il n'y a pas d'effet d'encerclement.

### 13 - Commune de NORMÉE

Distance de la commune par rapport au parc : 8,6 km



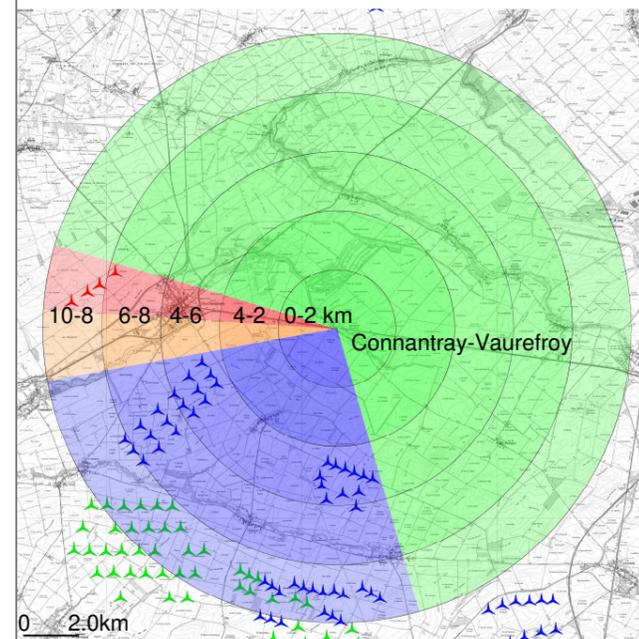
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	78%	7%	0%	0%	0%	11%	4%	15%
	Angle	282°	24°	0°	0°	0°	39°	15°	
Effet de saturation généré par le projet	%	70%	13%	0%	0%	0%	11%	6%	17%
	Angle	252°	46°	0°	0°	0°	39°	23°	

Espace de respiration		Cône de vue supérieur à 160° conservé	
83%		252°	
NON SATURÉ	Saturé	OUI	non

**Commentaire :** La commune de Normée a un panorama dépourvu d'éoliennes de 282° et une saturation visuelle à hauteur de 15% de la surface totale. Le projet représente un angle de 8° soit 2% de la saturation visuelle globale. Il n'y a pas d'effet d'encerclement.

### 14 - Commune de CONNANTRAY-VAUREFROY

Distance de la commune par rapport au parc : 7,7 km



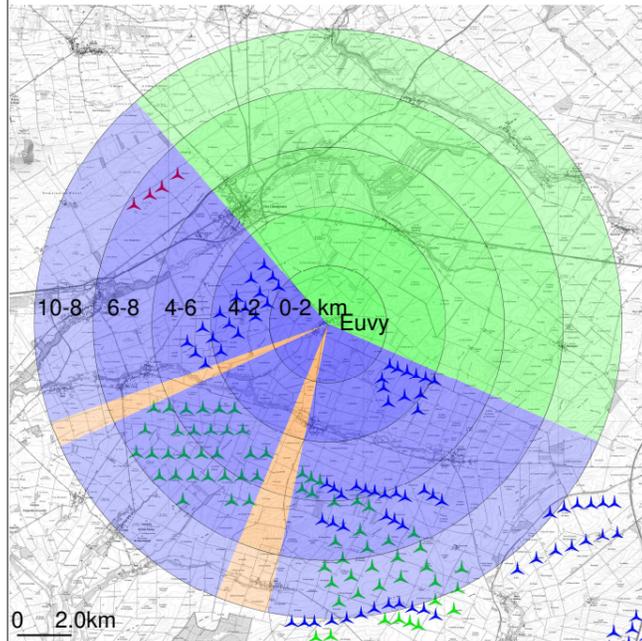
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	73%	0%	0%	0%	27%	0%	0%	27%
	Angle	264°	0°	0°	0°	96°	0°	0°	
Effet de saturation généré par le projet	%	66%	4%	0%	0%	27%	4%	0%	30%
	Angle	237°	14°	0°	0°	96°	13°	0°	

Espace de respiration		Cône de vue supérieur à 160° conservé	
70%		237°	
NON SATURÉ	Saturé	OUI	non

**Commentaire :** La commune de Connantray-Vaufrey présente un niveau de saturation visuelle important avec 27% de la surface occupée par des éoliennes. Le projet vient ajouter un angle de 13°. La saturation produite par le projet correspond à 4% de la saturation visuelle globale qui est de 30%. Il n'y a pas d'effet d'encerclement.

**15 - Commune de EUVY**

Distance de la commune par rapport au parc : 7,1 km



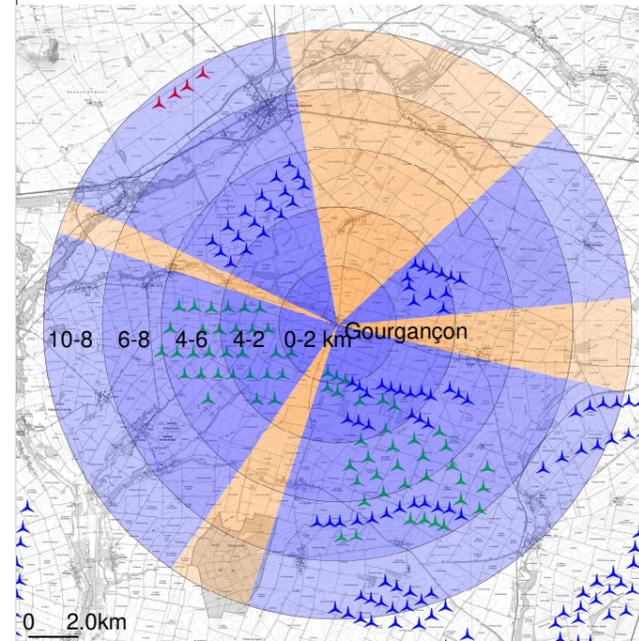
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	43%	4%	0%	53%	0%	0%	0%	53%
	Angle	155°	0°	0°	190°	0°	0°	0°	
Effet de saturation généré par le projet	%	43%	4%	0%	53%	0%	0%	0%	53%
	Angle	155°	15°	0°	190°	0°	0°	0°	

Espace de respiration	Cône de vue supérieur à 160° conservé	
47%	155°	
Non saturé	SATURE	OUI NON

Commentaire : La commune de Connantray-Vaufroy a l'un des niveaux de saturation visuelle le plus élevé. En effet, celui-ci est de 53%. Les éoliennes du projet viennent s'installer dans le même angle de vue que celui des éoliennes existantes. Il y a effet d'encercllement.

**16 - Commune de GOURGANÇON**

Distance de la commune par rapport au parc : 9,6 km



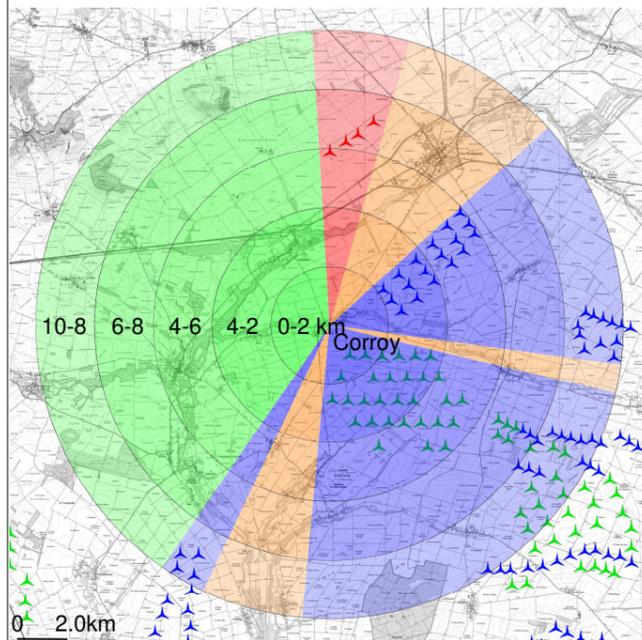
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	0%	28%	26%	31%	15%	0%	0%	72%
	Angle	0°	100°	95°	110°	55°	0°	0°	
Effet de saturation généré par le projet	%	0%	28%	26%	31%	15%	0%	0%	72%
	Angle	0°	100°	95°	110°	55°	0°	0°	

Espace de respiration	Cône de vue supérieur à 160° conservé	
28%	0°	
Non saturé	SATURE	OUI NON

Commentaire : La commune de Gourgançon dispose d'un espace de respiration qui totalise 260° soit 72% de son panorama. Le projet n'a pas d'impact sur la saturation visuelle globale car il s'intègre à la surface déjà saturée par le parc de Ferréole-Corroy. Il y a effet d'encercllement.

**17 - Commune de CORROY**

Distance de la commune par rapport au parc : 5,8 km



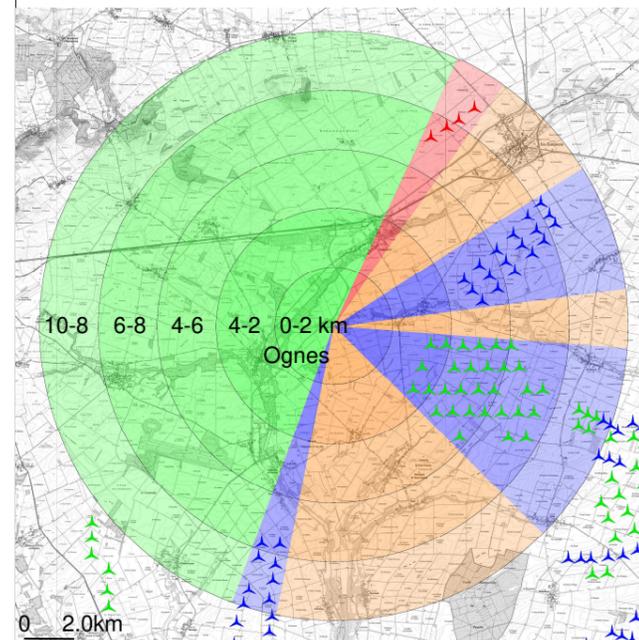
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	54%	7%	22,9%	13,7%	0%	0%	2,5%	39,2%
	Angle	194°	25°	83°	49°	0°	0°	9°	
Effet de saturation généré par le projet	%	39%	16%	22,9%	13,7%	0%	5,1%	2,5%	44,3%
	Angle	142°	58°	83°	49°	0°	18°	9°	

Espace de respiration	Cône de vue supérieur à 160° conservé	
56%	142°	
NON SATURÉ	Saturé	OUI NON

Commentaire : La commune de Corroy dispose d'un espace de respiration global de 54% et le taux de saturation visuelle est de 39,2%. On note que le projet occupe 5,1% de la surface de saturation globale qui s'élève à 44,3%. On ne constate pas d'effet d'encercllement, mais aucun cône de vue supérieur à 160° n'est conservé.

**18 - Commune de OGNES**

Distance de la commune par rapport au parc : 7,6 km



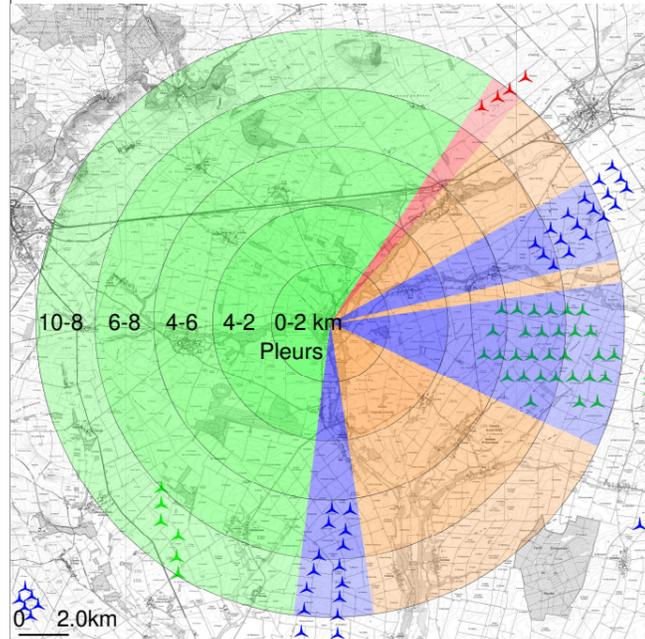
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	61%	19%	0%	11%	7%	3%	0%	21%
	Angle	218°	68°	0°	40°	25°	9°	0°	
Effet de saturation généré par le projet	%	50%	26%	0%	11%	7%	5%	0%	24%
	Angle	181°	94°	0°	40°	25°	19°	0°	

Espace de respiration	Cône de vue supérieur à 160° conservé	
76%	181°	
NON SATURÉ	Saturé	OUI non

Commentaire : La commune de Ognès présente une saturation visuelle de 24% qui reste en dessous des 50% préconisés. On note que le projet occupe seulement 3% de la surface de saturation globale. On ne constate pas d'effet d'encercllement.

### 19 - Commune de PLEURS

Distance de la commune par rapport au parc : 9 km



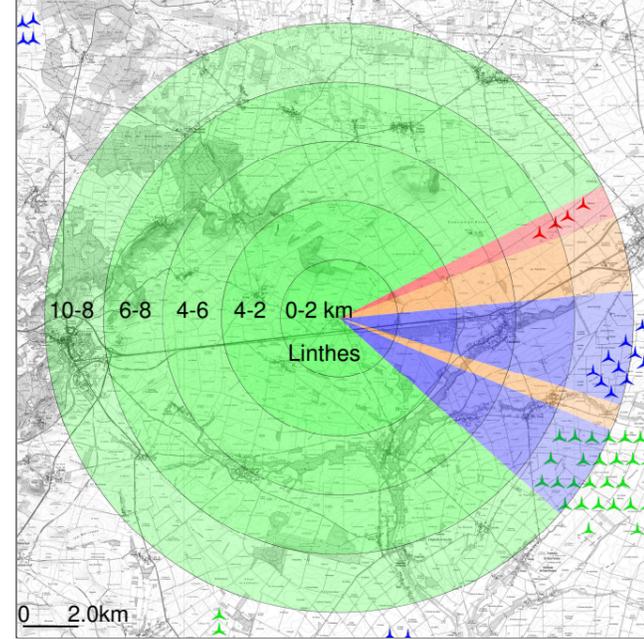
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	65%	17%	0%	0%	9%	9%	0%	18%
	Angle	234°	61°	0°	0°	33°	32°	0°	
Effet de saturation généré par le projet	%	57%	23%	0%	0%	9%	9%	2%	20%
	Angle	206°	81°	0°	0°	33°	32°	7°	

Espace de respiration		Cône de vue supérieur à 160° conservé	
80%		OUI	non
NON SATURE	Saturé	OUI	non

**Commentaire :** La commune de Pleurs présente une saturation visuelle de 18% qui reste en dessous des 50% préconisés. On note que le projet occupe seulement 2% de la surface de saturation globale. On ne constate pas d'effet d'encercllement.

### 20 - Commune de LINTHES

Distance de la commune par rapport au parc : 7,3 km



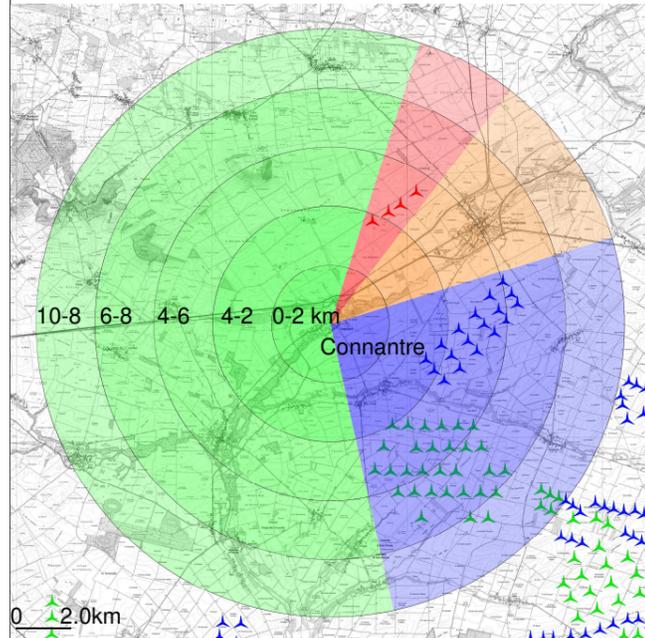
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	87%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	11%
	Angle	313°	6°	0°	0°	0°	0°	41°	
Effet de saturation généré par le projet	%	81,2%	5,4%	0%	0%	0%	2%	11%	13%
	Angle	292°	19°	0°	0°	0°	7°	41°	

Espace de respiration		Cône de vue supérieur à 160° conservé	
87%		OUI	non
NON SATURE	Saturé	OUI	non

**Commentaire :** La commune de Linthes a un panorama libre d'éoliennes sur 87% de sa surface, ce qui représente un angle de respiration visuelle de plus de 313°. Le paysage n'est donc pas saturé même avec l'implantation du projet. Ce dernier représente 7° soit 2% sur la saturation visuelle globale. Il n'y a pas d'effet d'encercllement.

### 21 - Commune de CONNANTRE

Distance de la commune par rapport au parc : 3,7 km



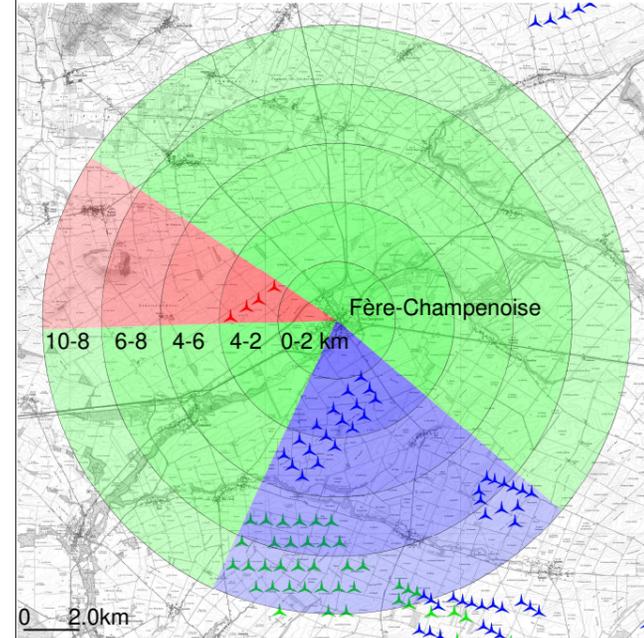
		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	74%	0%	0%	0%	26%	0%	0%	26%
	Angle	266°	0°	0°	0°	94°	0°	0°	
Effet de saturation généré par le projet	%	58%	10%	0%	0%	32%	0%	0%	32%
	Angle	210°	36°	0°	0°	115°	0°	0°	

Espace de respiration		Cône de vue supérieur à 160° conservé	
68%		OUI	non
NON SATURE	Saturé	OUI	non

**Commentaire :** La commune de Connantre a un panorama dépourvu d'éoliennes de 266° et une saturation visuelle à hauteur de 26% de la surface totale. Le projet représente un angle de 21°, soit 6% de la saturation visuelle globale. Il n'y a pas d'effet d'encercllement.

### 22 - Commune de FERE-CHAMPENOISE

Distance de la commune par rapport au parc : 2,4 km



		Espace de respiration	Cône de vue sans éoliennes inférieur à 60°	Saturation visuelle					Pourcentage de saturation
				0-2km	2-4km	4-6km	6-8km	8-10km	
Existant	%	79%	0%	0%	21%	0%	0%	0%	21%
	Angle	285°	0°	0°	75°	0°	0°	0°	
Effet de saturation généré par le projet	%	69%	0%	0%	31%	0%	0%	0%	31%
	Angle	250°	0°	0°	110°	0°	0°	0°	

Espace de respiration		Cône de vue supérieur à 160° conservé	
69%		OUI	non
NON SATURE	Saturé	OUI	non

**Commentaire :** La commune de Fère-Champenoise, la plus proche du projet, dispose d'une aire de respiration recouvrant 79% de l'espace l'environnant pour une surface de saturation visuelle de 21%. Le projet représente une surface de 10% de la surface totale saturée. Il n'y a pas d'effet d'encercllement.

**BILAN DE L'ANALYSE DES EFFETS DE SATURATION ET D'ENCERCLEMENT :**

Sur l'ensemble des vingt-deux communes analysées, seulement deux présentent un taux de saturation visuelle supérieur à 50%. Il s'agit des communes de Euvy et de Gourgançon qui sont situées au milieu des parcs éoliens présent au Sud de la zone d'étude.

L'ajout des 4 machines du parc de Fère-Champenoise engendre très peu d'augmentation du taux de saturation visuelle comme l'a rendu explicite le détail par commune. Concernant les communes présentant un taux supérieur à 50%, les futures machines n'engendre pas d'augmentation de saturation. Il faut également rappeler que le calcul du taux de saturation ne prend pas en compte les masques visuels tels que le relief et les boisements or les communes d'Euvy, Gourgançon et Corroy ce situent en fond de vallée et sont séparées du futur parc par une ripisylve rendant nulle les vues sur les futures depuis ces communes.

**On peut donc en conclure que l'impact du futur parc sur la saturation visuelle et l'encerclement est très faible et qu'aucune mise en place de mesures de compensatoire est nécessaire.**

	Pourcentage de saturation	Espace de respiration		Cône de vue supérieur à 160° conservé	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
1-Broussy-le-Petit	6%	94%		339°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
2-Le Mesnil-Broussy	4%	96%		344°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
3-Broussy-le-Grand	6%	94%		338°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
4-Coizard-Joches	4%	96%		346°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
5-Bannes	8%	92%		331°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
6-Vert-la-Gravelle	4%	96%		347°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
7-Aulnizeux	4%	96%		344°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
8-Coligny	9%	91%		329°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
9-Aullnay aux Planches	9%	91%		329°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
10-Pierre-Morains	9%	91%		327°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
11-Morains	7%	93%		335°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
12-Ecury-le-Repos	12%	88%		298°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non

	Pourcentage de saturation	Espace de respiration		Cône de vue supérieur à 160° conservé	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
13-Normée	17%	83%		252°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
14-Connantray-Vaufrey	30%	70%		237°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
15-Euvy	53%	47%		155°	
		Non saturé	SATURE	OUI	NON
16-Gourgançon	72%	28%		0°	
		Non saturé	SATURE	OUI	NON
17-Corroy	44,3%	56%		142°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	NON
18-Ognes	24%	76%		181°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
19-Pleurs	20%	80%		206°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
20-Linthes	13%	87%		292°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
21-Connantre	32%	68%		210°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non
22-Fère-Champenoise	31%	69%		250°	
		NON SATURE	Saturé	OUI	non